

AR PREFECTURE

017-200041523-20210317-DEC111\_2021-CC  
Reçu le 17/03/2021

H A U T E



SAINTONGE

Subventions

Décision n° 111/ 2021  
AB

**COMMUNAUTE DES COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 1 : autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté des Communes de Haute Saintonge et approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer avec la Région Nouvelle-Aquitaine une convention pour la réalisation du projet de réaménagement économique de l'ex-Wesper, à Pons.

Cette convention fixe les modalités de versement d'un montant maximal de 210 730 € de la Région au profit de la CDCHS. Cette convention est valable pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature.

Fait à Jonzac,  
Le 17 MARS 2021

Le Président  
Claude BELOT

Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex